

Extrait du Snuipp-FSU Ariège

<https://09.snuipp.fr/spip.php?article3178>

En Ariège, le DASEN demande aux IEN et aux chefs d'établissement de ficher les bons et mauvais enseignants et AESH pendant le confinement.

Date de mise en ligne : samedi 25 avril 2020
Mise à jour le : samedi 25 avril 2020

Description :

- Et à la FSU ? -

L'intersyndicale de l'Ariège, après avoir pris connaissance d'un mail de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Ariège à destination des IEN et chefs d'établissement du département, dénonce une tentative scandaleuse de fichage des bons et mauvais enseignants, à contre-courant des discours ministériels lénifiants. Ce mail témoigne d'un désir de surveillance institutionnalisée au mépris du droit au secret médical et à la confidentialité.

Snuipp-FSU Ariège

Vous retrouverez ci-dessous la lettre publiée par l'intersyndicale, ainsi que le mail dont il est question.

En Ariège, le DASEN demande aux IEN et aux chefs d'établissement de ficher les bons et mauvais enseignants et AESH pendant le confinement.

L'intersyndicale de l'Ariège, après avoir pris connaissance d'un mail de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Ariège à destination des IEN et chefs d'établissement du département, dénonce une tentative scandaleuse de fichage des bons et mauvais enseignants, à contre-courant des discours ministériels lénifiants. Ce mail témoigne d'un désir de surveillance institutionnalisée au mépris du droit au secret médical et à la confidentialité.

Vous retrouverez ci-dessous la lettre publiée par l'intersyndicale, ainsi que le mail dont il est question.

[<https://fsu09.fsu.fr/wp-content/uploads/sites/141/2020/04/bandeau-intersyndicale.png>]

A Foix, le 22 avril 2020

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Ariège

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nos organisations syndicales ont été alertées sur le contenu d'un courriel émanant de vos services et à destination des IEN et chefs d'établissement de l'Ariège. Renseignements pris, ce courriel du 17 avril n'est pas un faux, contrairement à ce que nous avons d'abord légitimement supposé.

Dans ce courriel, vous demandez de façon explicite aux IEN et chefs d'établissement d'établir une liste de nos collègues afin de « *garder mémoire nominative des engagements remarquables et remarqués ; l'inverse est aussi vrai...* ». A propos des AESH spécifiquement, vous demandez « *à être le plus exhaustif possible sur votre connaissance et votre vigilance sur la situation et l'implication de chacun.* »

Si nous pouvons imaginer que, pour permettre l'indemnisation des enseignants ou des AESH qui se sont portés

volontaires pendant cette période et uniquement pour cela, vous conserviez temporairement leur nom, nous n'acceptons pas « *l'inverse* ». Qu'est-ce que cela peut signifier ? Qu'il y a eu de bons enseignants pendant la période, et les autres ? Ceux qui ne se sont pas portés volontaires pour garder les enfants de soignants ? Ceux qui n'ont pas bien télé-travaillé ? Faudra-t-il que chacun vienne maintenant se justifier en face de vous ? Celui qui ne s'est pas porté volontaire parce qu'il gardait ses enfants à la maison, ses parents âgés, parce qu'il souffre d'un problème de santé ? Qu'â€™en sera-t-il des autres, des « inversés » qui refuseront de se justifier ou de rompre le secret médical auquel ils ont le droit, même en période d'épidémie ?

M. lâ€™Inspecteur, involontairement ou pas, votre formulation « *l'inverse est aussi vrai* » et ses points de suspension jettent la suspicion sur les agents qui ne vous paraissent pas assez zélés. Or la pandémie nâ€™a pas aboli le droit au secret médical ou à la confidentialité. Quant au télé-travail, il ne peut être basé que sur le volontariat, l'employeur prenant en charge « *le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux - ci.* » Dans ces conditions, il est impossible et donc dangereux de demander aux IEN et aux personnels de direction de lister les agents pour qui « *lâ€™inverse est vrai* » .

Monsieur l'Inspecteur, en ces temps troublés d'état d'urgence toujours prorogé, de crise sanitaire, de restrictions encore jamais vues des libertés publiques, nous ne pensons pas que ce soit le bon moment pour créer encore de nouveaux fichiers de renseignements des bons et des mauvais enseignants. Nous nous étonnons d'ailleurs que vous puissiez demander une telle chose aux IEN, chefs d'établissement et aux cadres de l'éducation, et qu'aucun n'ait cru bon de réagir publiquement. Nous ne pouvons que constater le fossé entre d'un côté le discours ministériel lénifiant de la « *bienveillance* » et de la « *confiance* », et de l'autre la *surveillance* institutionnalisée. La période est propice à toutes les dérives, de la tentation de céder aux sirènes du tout-numérique avec les risques de destruction de la vie privée que cela implique, jusqu'à la délation. Nos organisations syndicales resteront extrêmement vigilantes sur ce point, et nous alertons immédiatement le plus largement possible nos collègues et nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons dâ€™envoyer aux destinataires de votre courriel un rectificatif annulant clairement ces demandes, et nous vous saurions gré de nous en informer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations syndicales.

Pour les organisations en en-tête,

Chatelain Olivier

Guillot Emmanuel

Estalrich Guillaume

Marc Faget

Perez Ampari

[<https://fsu09.fsu.fr/wp-content/uploads/sites/141/2020/04/Signatures-intersyndicale.jpg>]

Ci-dessous des extraits du courriel émanant du DASEN à destination des IEN et chefs dâ€™établissement de lâ€™Ariège.

Chères et chers collègues

[...]

Je vous prie de trouver ci-après quelques attendus, points de vigilance et informations diverses que je partage avec vous. Les questionnements posés n'ont pas vocation à contrôler votre travail ou mesurer votre engagement ; ces questionnements sont posés pour que je puisse rendre compte de la qualité et de l'efficacité de l'engagement de chacun et de tous. Soyez en assuré.es, vous avez toute ma confiance.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, utiliser le corps de ce mail pour faire part de vos réponses et remarques.

Santé des personnels :

Il reste **essentiel** d'avoir connaissance des différents personnels placés sous votre responsabilité souffrant ou ayant souffert du COVID 19, des cas bénins comme des cas les plus graves. Notre effort de recensement doit être continu et quotidien. Dans le respect de la confidentialité partagée, merci de faire retour.

Engagement des personnels :

Il reste **important** d'avoir une juste connaissance de l'engagement des différents personnels placés sous votre responsabilité, aussi est-il nécessaire de :

- Garder mémoire des enseignants volontaires pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires
- Garder mémoire et transmettre chaque semaine à sp09 la liste des enseignants volontaires et **présents** pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires
- Etablir un état des lieux précis du soutien scolaire **effectué** durant la semaine du 14 au 17 avril pour transmission à sp09
- D'une manière générale garder mémoire nominative des engagements remarquables et remarqués ; **l'inverse est aussi vrai...**

Continuité pédagogique :

Je vous remercie d'établir un point de situation **synthétique** des 4 semaines écoulées en matière de continuité pédagogique et de manière tout autant synthétique de la perspective pour les 3 semaines à venir. Dans ce point de situation, l'estimation du nombre d'élèves non répondants à vos sollicitations ainsi que l'estimation du nombre d'élèves en situation de décrochage est attendu (implication de la MLDS ?). Une attention particulière est souhaitée sur les élèves en situation de handicap (engagement des AESH par exemple ?).

Si le retour attendu doit être synthétique, je vous invite cependant à être le plus exhaustif possible sur votre connaissance et votre vigilance **sur la situation et l'implication de chacun**. En sollicitant si nécessaire Michel de la Cruz, je vous invite à communiquer par exemple spécifiquement en direction des AESH.

[...]

A suivre...

Jean-Luc Duret,

Inspecteur d'académie - DASEN

Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège